

2019_CT2_666

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Modification de la délibération ENV 004-4794/18/BM du 13 décembre 2018 - Demande de subvention Opération Grand Site (OGS) 2019 auprès de la DREAL PACA pour le Grand Site Sainte-Victoire

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à TAULAN Francis – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à TERME Françoise – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PELLENC Roger – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable
Forêt**

■ Séance du 12 décembre 2019

06_2_04

■ **Modification de la délibération ENV 004-4794/18/BM du 13 décembre 2018 -
Demande de subvention Opération Grand Site (OGS) 2019 auprès de la DREAL
PACA pour le Grand Site Sainte-Victoire**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_666-
DE
Date de télétransmission : 10/01/2020
Date de réception préfecture : 10/01/2020

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

■ Séance du 19 Décembre 2019

13016

■ **Modification de la délibération ENV 004-4794/18/BM du 13 décembre 2018 - Demande de subvention Opération Grand Site (OGS) 2019 auprès de la DREAL PACA pour le Grand Site Sainte-Victoire**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Opération Grand Site (OGS) est la démarche proposée par l'État aux collectivités territoriales, portée localement par la DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation.

Elle poursuit trois objectifs : restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site, améliorer la qualité de la visite et favoriser le développement socio-économique dans le respect des habitants.

Ainsi, la Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix a sollicité pour l'année 2019, une subvention Opération Grand Site afin de mener prioritairement :

- Le traitement et la valorisation paysagère des points noirs paysagers
- La définition de préconisations pour l'aménagement des aires d'accueil en site classé et dans le territoire labellisé Grand Site.

Le Bureau de la Métropole a approuvé, par délibération ENV 004-4794/18/BM du 13 décembre 2018, la demande de subvention OGS 2019 auprès de la DREAL PACA telle que détaillée ci-après (cf plan de financement) :

	Valorisation paysagère – croisement D17 /	Préconisations pour l'aménagement des aires d'accueil en site classé et dans
--	--	--

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_666-
DE
Date de télétransmission : 10/01/2020
Date de réception préfecture : 10/01/2020

	D46		le territoire labellisé Grand Site	
	Tau x	Montant (HT)	Taux	Montant (HT)
Subvention Etat OGS	40	40.000 €	50	20.000 €
Participation MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE- PROVENCE	60	100.000 €	50	20.000 €
Total	100	140.000 €	100	40.000 €

Cependant des ajustements doivent être apportés à ce plan de financement et aux opérations susceptibles de bénéficier de financements.

Le plan de financement prévisionnel modifié de ces opérations est le suivant :

	Valorisation paysagère – croisement D17 / D46		Aménager l'espace pour gérer la fréquentation des massifs		Suppression d'une ancienne serre	
	Taux	Montant (HT)	Tau x	Montant (HT)	Tau x	Montant (HT)
Subvention Etat OGS	80	10.000 €	40	12 640 €	80	12.000 €
Participation MÉTROPOLE AIX- MARSEILLE- PROVENCE	20	2.500 €	60	18 960 €	20	3.000 €
Total	100	12.500 €	100	31 600 €	100	15.000 €

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention modifiée pour le programme OGS 2019 auprès de la DREAL PACA pour un montant de 34 640 euros et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de ces opérations est estimé à 59 100 euros HT soit 70 920 euros TTC.

Descriptif des opérations concernées :

Valorisation paysagère du croisement D17 / D46

L'étude paysagère du piémont sud de Sainte-Victoire réalisée en 2016 a identifié un certain nombre de lieux pouvant bénéficier d'un programme d'amélioration paysagère.

Dans ce cadre, il est proposé une opération de requalification du croisement des routes D17 et D46 situé sur la commune de Beaurecueil. En particulier, il s'agit de l'intégration paysagère d'un délaissé routier avec restauration de restanque et valorisation du patrimoine de type fontaine et oratoire.

Aménager l'espace pour gérer la fréquentation des massifs

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_666- DE Date de télétransmission : 10/01/2020 Date de réception préfecture : 10/01/2020

Sainte-Victoire accueille près d'un million de visiteurs/an (étude de fréquentation 2011). Ce million de visiteurs occasionne une pression importante sur les milieux naturels mais aussi sur les itinéraires de randonnée nécessitant une reprise et une amélioration de la qualité des aménagements des aires de stationnement et de départs de randonnée : mobiliers bois d'information du public, tables de pique-nique, bancs, habillage bois de containers à poubelles, systèmes de contention bois...etc

Suppression d'une ancienne serre (commune de Venelles)

L'opération consiste à évacuer une ancienne serre désaffectée identifiée dans l'inventaire des sites dégradés. Située dans le site classé « Concors », elle se compose d'une dalle bétonnée sur laquelle repose une armature métallique et une toiture plastique. L'ensemble des éléments seront mis en décharge et le site requalifié pour permettre le retour de la végétation naturelle.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La circulaire NOR:DEVL1027436C du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°ENV 004-1135/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 relative à la dissolution du Syndicat mixte départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire ;
- La délibération n° ENV 001-1443/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 relative à la dissolution du Syndicat mixte départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire - Modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;
- La délibération n° FAG 062-3081/17/CM du 14 décembre 2017 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération DI2471 Syndicat Sainte Victoire Valorisation Territoire ;
- La délibération n° ENV 004-4794/18/BM du Bureau de la Métropole du 13 décembre 2018, approuvant la demande de subvention pour le programme OGS 2019 ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_666- DE Date de télétransmission : 10/01/2020 Date de réception préfecture : 10/01/2020

- Qu'il convient de procéder à des ajustements de la demande de subvention OGS 2019 adoptée par délibération ENV 004-4794/18/BM en date du 13 décembre 2018 et déposée auprès de la DREAL.
- Qu'il est proposé la réalisation des opérations suivantes : Valorisation paysagère du croisement de la route paysagère D17 et de la route D46, aménagement de l'espace pour mieux gérer la fréquentation des massifs et la réhabilitation du site dégradé de l'ancienne serre de Venelles.
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à ces opérations, et en particulier l'État, dans le cadre du programme Opération Grand Site.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter une aide financière de 34 640 euros auprès des services de l'État (DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), dans le cadre du programme Opération Grand Site, au titre de l'année 2019, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 06, Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : opération budgétaire 4581162247, nature 4581, fonction 76, autorisation de programme DI2473AP.

La recette correspondante sera constatée sur le budget 01, Budget Principal Métropolitain, en section d'Investissement : nature 1321, fonction 76, autorisation de programme RI2471.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_666- DE Date de télétransmission : 10/01/2020 Date de réception préfecture : 10/01/2020

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Modification de la délibération ENV 004-4794/18/BM du 13 décembre 2018 - Demande de subvention Opération Grand Site (OGS) 2019 auprès de la DREAL PACA pour le Grand Site Sainte-Victoire

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	63
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	63
Majorité absolue	32
Pour	63
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le

03 JAN. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_666-
DE
Date de télétransmission : 10/01/2020
Date de réception préfecture : 10/01/2020